



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné qu'à la séance ordinaire de mardi, le 5 septembre 2023, selon la résolution n° 2023-09-178, le changement d'emplacement de la salle de sessions du conseil municipal est changé pour le suivant :

Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, à Chesterville

Les séances publiques se tiendront à l'emplacement cité ci-haut pour les prochains mois.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE CE 12 SEPTEMBRE 2023,

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chesterville



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidant à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 12^e jour de septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour de septembre 2023.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chesterville